Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260127-DCM_202608-DE

La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, François PIERRE, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	Karina LE GOFF à Jean-Paul LE NIN, Denis BRUANDET à Christian TRAVERT, Jean-François MALAÜS à François PIERRE,
Conseillers non représentés	Isabelle RACLET, Virginie LE PORT, Karen BLEVIN, Céline STRYHANYN,

08 – Approbation du rapport annuel 2024-2025 de la Société Publique Locale (SPL) AQTA Energies

Monsieur le Maire expose :

La SPL AQTA Energies a engagé son activité au printemps 2024 pour le compte de ses actionnaires : la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (actionnaire majoritaire), les 24 communes du territoire et la Région Bretagne.

La société est dédiée à la transition énergétique du territoire et particulièrement au développement de réseaux de chaleur à partir de la filière bois-énergie locale.

Le conseil d'administration de la SPL AQTA Energies a voté le 28 novembre 2025 le rapport annuel du mandataire pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur le rapport annuel 2024/2025 de la SPL AQTA Energies conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique

Vu le rapport annuel 2024/2025 de la SPL AQTA Energies voté le 28 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport annuel 2024/2025 de la SPL AQTA Energies joint en annexe

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Scrutin :

Pour : 15 voix	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Karina LE GOFF, Denis BRUANDET, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, François PIERRE, Jean Claude RIOU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-François MALAÜS.
Contre : 0 voix	/
Abstention : 0 voix	/

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260127-DCM_202608-DE

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME –
Le 27/01/2026
Le Maire,
Yves NORMAND